

## DECISION N°005/ENVOL-RDC/PR/07/2019 DU 27/07/ 2019 PORTANT NOMINATION DU COORDONNATEUR PROVINCIAL DANS LA PROVINCE DE LA TSHOPO

## LE PRESIDENT NATIONAL D'ENVOL,

Vu la Constitution du 18 février 2006, spécialement ces articles 6, 7 et 8;

Vu la loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant Organisation et Fonctionnement des partis politiques;

Vu l'arrêté du Vice-Premier ministre, ministre de l'intérieur et sécurité n°072/2011 du 09 juin 2011 portant enregistrement de l'Envol de la Rd. Congo, en sigle « ENVOL »;

Vu les Statuts de l'ENVOL spécialement ses articles 49, 52, 53, 81 et 84;

Considérant les recommandations du Bureau Politique tenu à Kinshasa sous forme de convention élargi aux coordinations et fédérations du 11 au 13 juillet 2019 ;

Vu la nécessité de la restructuration en vue de relancer les activités du parti et son animation sur le territoire national:

Vu les résultats électoraux issus des élections de décembre 2018 ;

Vu la délibération de la réunion du comité national du 27 juillet 2019 ;

## **DECIDE:**

Article 1 : Est nommé Coordonnateur, dans la province de la TSHOPO :

Monsieur Jean Robert AMADREBOMBI ATUAMA

**Article 2**: Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente décision.

Article 3 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Kinshasa, le 27 juillet 2019

**Delly SESANGA HIPUNGU DJA KASENG**